



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE L'AUDE

**N° DREAL - UD11- 2017-10 EXTRAIT D'ARRETE PREFECTORAL  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêté préfectoral actualisant les prescriptions d'exploitation applicables  
à la station de compression de gaz exploitée par la Société TIGF  
située sur le territoire des communes de BARBAIRA et CAPENDU**

L'arrêté préfectoral n° DREAL-UD11- 2017-10 du 16 mars 2017 autorise la Société Transport et Infrastructures Gaz France (TIGF) dont le siège social est situé – 40 avenue de l'Europe – 64010 PAU Cedex - à poursuivre l'exploitation de la station de compression de gaz située sur le territoire des communes de BARBAIRA et CAPENDU.

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 98-1085 sont remplacées par les prescriptions du présent arrêté. L'arrêté préfectoral n° 2000-3548 du 18 octobre 2000 modifiant des prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 98-1085 est abrogé.

Une copie intégrale du présent arrêté est tenue à la disposition du public dans les mairies de BARBAIRA et CAPENDU et à la préfecture de l'Aude – Direction des collectivités et du territoire – Bureau de l'administration territoriale.

Carcassonne, le 16 mars 2017

La Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aude  
chargée de l'administration de l'État  
dans le département

Marie-Blanche BERNARD